

Le 7 mars 2024

DÉPARTEMENT  
DE LA LOIRE

**ROANNAIS  
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

**N° DP 2024-083**

Lecture Publique

Valorisation du patrimoine écrit  
Restauration de documents anciens et précieux du  
secteur patrimoine

Demande de subvention auprès de l'Etat  
(Direction Régionale des Affaires Culturelles  
Auvergne Rhône-Alpes) et de la  
Région Auvergne-Rhône-Alpes

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	14 MARS 2024
Publié	

**DECISION DU PRESIDENT  
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**Le Président de Roannais Agglomération,**

Vu l'article L.1311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) portant sur les propriétés relevant du domaine public des collectivités territoriales ;

Vu l'article L310-1 A du code du patrimoine confirmant le rôle des bibliothèques dans la transmission aux générations futures du patrimoine qu'elles conservent ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération, et notamment la compétence facultative "Action culturelle" et plus particulièrement la "Lecture publique" ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour solliciter toute subvention avec le plan de financement du projet et passer les conventions afférentes, ainsi que leurs avenants ;

Considérant que le Fonds Régional de Restauration et d'Acquisition pour les Bibliothèques (FRRAB), fonds de soutien financé par l'Etat – Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, a vocation à soutenir la politique menée par les collectivités territoriales en faveur des fonds patrimoniaux de leurs bibliothèques ;

Considérant que les Médiathèques de Roannais Agglomération possèdent des collections patrimoniales rares, anciennes et locales, et développent une action significative en faveur de l'enrichissement, de la conservation et de la diffusion du patrimoine écrit auprès de la population ;

Considérant la volonté des Médiathèques de donner accès à la consultation d'ouvrages du patrimoine écrit et graphique remarquables par leur contenu, leur rareté ou leur provenance, ce qui implique de veiller à leur préservation, à leur bon état et intégrité en pratiquant une conservation préventive et des opérations de restauration ;

Considérant la nécessité de renforcer la visibilité et l'attractivité de ces collections par un référencement et une mise en ligne sur la bibliothèque numérique memo-roanne ou d'autres sites institutionnels nationaux et par des médiations documentaires et culturelles ;

Considérant les 2 monographies patrimoniales choisies pour ce plan de restauration : une cosmographie éditée en 1550 remarquable par ses gravures et entrant en cohérence avec la thématique de programmation *Habité* et un ouvrage de botanique appliquée de 1669 portant un ex-libris roannais et pouvant être valorisé lors de médiations ;

Dépenses		Recettes	
Histoire des plantes de l'Europe, & des plus usitées qui viennent d'Asie, d'Afrique, & de l'Amérique, où l'on voit leurs figures, leurs noms, le temps qu'elles fleurissent, le lieu où elles croissent & leurs propriétés. Divisée & rangée selon l'ordre du Pinax de Gaspard Bauhin. D'après l'épître à Mathieu de Sève et Extrait du privilège du Roy : Marchand libraire imprimeur Claude Prost à Lyon, à partir d'octobre 1669 pendant 7 ans.  R 12 134	1 403 € HT	Subvention DRAC Auvergne Rhône-Alpes / Région Auvergne Rhône-Alpes	2 998 € HT
Cosmographiae universalis lib. VI in quibus, iuxta certioris fidei scriptorum traditionem describuntur... / Münster, Sebastian, Hans Holbein. Apud Henricum Petri, Basile, 1550.  R FOL 118	2 345, 50 € HT	Roannais Agglomération	750, 50 € HT
<b>Total</b>	<b>3 748, 50 € HT</b>	<b>Total</b>	<b>3 748, 50 € HT</b>

## **DECIDE**

- D'approuver le projet de restauration des documents photographiques patrimoniaux pour l'année 2024 ;
- De solliciter une subvention de 2 998 € HT auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre du Fonds Régional de Restauration et d'Acquisition pour les bibliothèques (FRRAB).

*Par délégation du conseil communautaire*



**Yves NICOLIN,**  
Président,  
Maire de Roanne